

Réunion du mardi 13 avril 2021

Visioconférence

Étaient présents :

Avec voix délibérative :

- M. BARBOTIN Conseil régional d'Ile-de-France
- M. BAVOIL Saint-Rémy-les-Chevreuse
- M. BENMUSSA Senlis
- M. BOURNAT Gif-sur-Yvette
- M. CARIS Conseil départemental des Yvelines
- M. DUPONT Châteaufort
- M. FOURNIER Le Tremblay-sur-Mauldre
- M. LE SAULNIER Bullion
- M. LUBRANESKI Les Molières
- Mme PIGANEAU Conseil régional d'Ile-de-France
- Mme PIGASSE Poigny-la-Forêt
- M. POULON Sonchamp
- M. SEIGNEUR CC Haute Vallée de Chevreuse
- M. TEMOIN Les Bréviaires
- M. VANDEWALLE Conseil départemental des Yvelines
- M. VIGIER Conseiller régional d'Ile-de-France

Ainsi que :

Mme GIOBELLINA (Union des Amis du Parc)

PNR : MMES ALOISI-ROUX, DORMOIS, DRANSART, DUFILS, DUMAZEAU, HOUGUET, MANOUVRIER, MISSAKIAN, THOMAS et MM HARDY, PERRIN, POUZERGUES et SIX.

Absents excusés :

- Mme DARCOS Conseil départemental de l'Essonne

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur LE SAULNIER est désigné secrétaire de séance

2. Approbation du compte-rendu du Bureau syndical du 16 mars 2021

Approuvé à l'unanimité

3. Mise en place d'un dépôt de garantie

Il est proposé au Bureau syndical de modifier la régie afin de prévoir le versement d'un dépôt de garantie d'un montant de 1000 € qui sera demandé à l'utilisateur à la réservation des gîtes ou au plus tard au moment de la remise des clés. Si aucune dégradation n'est constatée, il sera restitué à l'utilisateur au moment du départ après état des lieux. La non restitution du dépôt de garantie sera justifiée par les dégradations constatées.

De même lors du prêt de matériel informatique à des stagiaires ou des collaborateurs occasionnels externes au Parc, il sera demandé le versement d'un dépôt de garantie d'un montant de 400 € au moment de la remise du matériel et de la fiche d'emprunt. Si aucune dégradation n'est constatée, il sera restitué à l'utilisateur au moment de la remise du matériel. La non restitution du dépôt de garantie sera justifiée par les dégradations constatées.

Le ménage n'est pas compris dans la location des gîtes.

Il y a une personne du Parc qui procède à un état des lieux entrant et sortant

Adopté à l'unanimité

4. Le Parc un relais pour une diffusion culturelle dans le territoire

Différentes structures culturelles ont sollicité la mission Patrimoine Culture afin de trouver des lieux et des partenaires pour diffuser gratuitement des spectacles sur le territoire du Parc. Information sur les rendez-vous organisés dès cet été.

Présentation en annexe

5. Attribution des aides validées par la Commission restreinte Développement Economique et Energie du 6 avril 2021

Fonds d'aide PNR aux entreprises

Madame Alice SAMAN - <https://saman.fr>

Marque de mobilier en Bois brûlé

La toute jeune structure est située aux Molières et connaît un fort démarrage de son activité. Elle doit investir dans du matériel spécifique pour honorer des commandes (notamment plusieurs tables de 3 mètres).

Investissements : Investissement dans du matériel d'ébénisterie pour répondre à une forte demande.

Coût global : 11449,12 € TTC

Subvention accordée (15 %) : 1717,37 € TTC

Demande de démarrage anticipé à la date du 03 mars 2021.

Métiers d'art

Aide aux artisans d'art pour la participation à des salons professionnels

Madame Bénédicte Bonnouvrier (artisan membre de l'association AAArt) à Auffargis

Salon <https://www.salondulivrerare.paris/2-accueil.html>

Frais de stand Salon : 2100 euros TTC

Subvention accordée : 500 € TTC

Adopté à l'unanimité

Energie

AIDE 5.1/2 : CEP – Conseil en énergie Partagé : Cernay-la-Ville

Adhésion à l'ALEC SQY pour les années 2021-2022-2023

Mission suivie du patrimoine bâti en 2021

Adhésion = 161,40€

Mission patrimoine = 1904,52€

Coût total 2021 = 2065,92€

- Aide PNR (50%) = 1032,96€

Adopté à l'unanimité

6. Attribution des aides validées par la Commission restreinte *Tourisme, liaisons douces et déplacements durables* du 6 avril 2021

Aide à l'acquisition de 13 appuis vélo par la commune du Tremblay-sur-Mauldre

La commune du Tremblay-sur-Mauldre a la volonté de promouvoir les déplacements à vélo sur sa commune et souhaite dans ce cadre acquérir du mobilier pour le stationnement des vélos aux abords des lieux publics et au centre bourg.

Elle souhaite installer 13 arceaux vélos sur les sites stratégiques de la commune (mairie, école et stade) et ainsi favoriser la pratique du vélo par ses habitants dans leurs déplacements quotidiens.

Cette acquisition s'élève à un montant global de 1789.82€ HT

- Taux de subvention : 50 %
- Montant de subvention du Parc : 894.91€ H.T.

Aide à la création d'un projet sélectionné dans le cadre du sprint PNR-Makesense

La Fabrique du PNR a lancé en septembre dernier un appel à candidature afin de faire émerger de nouveaux projets sur le territoire. L'un des projets sélectionné et accompagné par la mission tourisme durable du Parc consiste à mettre en place une offre de balades à vélo accompagnées afin de partir à la découverte des initiatives locales du développement durable. Au programme de ces balades, visites de jardins en permaculture, chantiers participatifs, épicerie participative.

- Montant de l'aide accordée : 539,97€

Est-ce que sur les flyers le logo du Parc apparaît ?

Oui

Quel est la cible : habitants du Parc ou extérieurs au Parc ?

Cette activité va d'abord se développer à l'association cycle et recycle au Perray en Yvelines. Mais tout est ouvert, il pourra y avoir une clientèle de parisiens.

Pourquoi financer l'achat de sacoches et l'adhésion à la Racine ?

L'achat de matériel est un vrai besoin.

Dans ce cas il ne s'agit pas d'une aide à La Racine mais cela permettra au porteur de projet de recevoir des paiements en Racine.

Dans le cadre du sprint, le Parc aide les porteurs très amont du projet. La période paraît propice pour l'attribution de l'aide.

Mise en place de barrière – Commune de Saint-Lambert-des-Bois

La commune de Saint-Lambert-des-Bois souhaite interdire l'accès aux véhicules à moteur sur la sente rurale N° 2 qui mène depuis le hameau de la Brosse à la forêt régionale de Champ Garnier. Pour ce faire la commune a déjà pris un arrêté municipal interdisant son accès (sauf services et exploitation), elle souhaite donc compléter cette interdiction par la mise en place d'une barrière au bout de la sente. Elle espère ainsi éviter les quads et motos cross dans le bois, et les dépôts sauvages.

- Coût de l'opération : 1085,85 € H.T
- Taux de subvention : 50 %
- Montant de subvention du Parc : 542,92 € H.T

M VANDEWALLE propose d'adresser un courrier aux maires avec un modèle d'arrêté et d'organiser une réunion avec la gendarmerie.

M SEIGNEUR soulève également le problème de VTT extrêmes dégradant les chemins.

J FOURNIER a organisé une réunion avec St Rémy l'Honoré pour travailler sur cette question avec les communes environnantes. En plus de l'arrêté, il faut mettre en place des dispositifs.

F POULON : autre problème pour cette commune, les dépôts sauvages. La barrière aura une hauteur permettant le passage des cavaliers.

Adopté à l'unanimité (J FOURNIER ne prend pas part au vote concernant l'aide attribuée au Tremblay).

7. Attribution de l'aide validée par la Commission restreinte Biodiversité et Environnement du 6 avril 2021

Aide à l'acquisition de récupérateur d'eau de pluie – Commune de Gometz-la-Ville

La commune de Gometz-la-Ville sollicite une subvention pour l'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie pour l'église. Les travaux consistent en la pose d'une cuve enterrée avec pompe immergée et le raccordement des gouttières. L'eau de cette cuve sera utilisée pour l'arrosage municipal, dans une démarche d'économie d'eau potable.

- Montant des travaux : 7 325,75 € HT
- Subvention accordée (taux 50%) : 3 662 € HT

Cela s'inclut dans un projet plus global de la commune. Cuve de 10m3

Adopté à l'unanimité

8. Organisation de chantier de jeunes bénévoles sur le territoire du PNR durant l'été 2021

Pour la quatrième année consécutive le PNR s'associe à Etudes et Chantier Ile de France pour l'organisation de deux chantiers estivaux visant à dégager et mettre en valeur le patrimoine naturel et bâti des communes du Parc. Compte tenu du contexte sanitaire et des incertitudes concernant l'ouverture des frontières, les deux chantiers prévus pour cet été viseront peut-être plus un public national qu'international même si l'ouverture aux candidatures de jeunes bénévoles internationaux reste à ce jour d'actualité.

Pour cette année, deux chantiers sont prévus :

En juillet sur la commune de Châteaufort (aménagement de l'espace naturel protégé, dégagement de patrimoine bâti aux abords du moulin d'Ors (canal et bief, et ancienne orangerie) et mise en valeur de la tour médiévale en centre village).

En août sur la commune de Rochefort-en-Yvelines (dégagements et mise en valeur des ruines du château).

Comme chaque année le Parc signe avec Etudes et Chantiers une convention cadre pour l'ensemble de ces deux opérations, puis passera avec chaque commune bénéficiaire une convention particulière.

A Ors : problème de douches et de sanitaires, il faudra peut être louer du matériel

Adopté à l'unanimité

9. Attribution de l'aide validée par la Commission restreinte *Education à l'Environnement* du 30 mars 2021

Accueil de loisirs de Chevreuse

Ce projet s'intègre dans un projet global axé sur la découverte et la préservation de l'environnement (visites de terrain, construction d'aménagements pour la biodiversité, ateliers pédagogiques et productions artistiques autour de la nature).

Il consiste en la fabrication d'hôtels à insectes avec des matériaux recyclés et la réalisation d'ateliers pédagogiques sur la découverte des insectes et concerne 24 enfants de 8 à 10 ans de l'accueil de loisirs. Il mobilise les animateurs du centre de loisirs qui seront appuyés par la structure d'animation Répar'tout et Cie pour la construction des hôtels à insectes.

La participation financière du Parc contribuera au financement des interventions de la structure d'animation Répar'tout et Cie.

Structure jeunesse	Participation financière du PNR
Accueil de loisirs de Chevreuse	480,00 €
TOTAL	480,00 €

Adopté à l'unanimité

Points d'informations

La Hauteville a délibéré pour adhérer au Parc dès 2021 et la commune de Pecqueuse devrait faire de même.

M BAVOIL salue le travail qui a été fait concernant la carte touristique.

Des réunions vont être organisées en mai (si possible en présentiel) auprès des communes qui sont dans le périmètre d'étude.

La plaquette « ma commune est dans le Parc » sera adressée aux communes concernées ainsi que le rapport d'activité 2019, évaluation à mi-parcours et lien vers la Charte.